



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 108448

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les propositions exprimées dans l'étude publiée par la Fondation pour l'innovation politique intitulée : « De la diplomation à l'emploi : pour un renouveau de la politique scolaire et universitaire. » L'étude préconise notamment de sensibiliser tous les futurs professeurs et conseillers d'orientation psychologues à la question de l'insertion professionnelle des élèves, en incluant dans leur formation un stage d'un mois dans une entreprise privée (dont au moins deux semaines dans une petite et moyenne entreprise). Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

Dès la circulaire d'avril 2002 organisant la formation des maîtres, le stage en entreprise, dont l'objectif général est la connaissance du milieu économique et professionnel, est une composante obligatoire de la formation des professeurs d'enseignement général de lycée professionnel comme des professeurs d'enseignement technologique et professionnel et des conseillers principaux d'éducation. Le cahier des charges annoncé dans la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école et publié sous forme d'arrêté en date du 19 décembre au Journal officiel du 28 décembre 2006 propose aux futurs professeurs une formation ouverte sur le monde des partenaires de l'éducation et de l'entreprise. Notamment, il définit plusieurs types de stages adaptés aux besoins professionnels des enseignants, qu'ils soient professeurs de l'enseignement général, technique ou professionnel. Il est essentiel que les professeurs chargés des disciplines technologiques et professionnelles connaissent parfaitement les métiers auxquels ils forment les élèves. Ceux pour qui cette connaissance serait insuffisante devront la compléter par un stage de trois mois au minimum, qui devra être effectué avant le concours. Un stage en entreprise doit par ailleurs être organisé pendant la formation en IUFM pour tous les professeurs des lycées professionnels, notamment ceux des disciplines d'enseignement général, quel que soit leur parcours antérieur, ce stage est axé sur les relations entre l'école et l'entreprise (suivi des élèves, relations avec les tuteurs d'entreprise...) et devrait leur permettre de concevoir des outils pédagogiques appropriés. Enfin, tout enseignant, quelle que soit sa spécialité, doit, afin d'assurer sa mission d'orientation, avoir la connaissance de la réalité économique, du marché de l'emploi et de la diversité des métiers. Un stage en entreprise d'au moins trois semaines, éventuellement une expérience directe du travail en entreprise, deviendra obligatoire pour obtenir la titularisation selon des modalités à établir. Une initiation conduite en IUFM (bases du fonctionnement des entreprises, rencontres avec des acteurs économiques...) complétera l'expérience en entreprise du futur professeur.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108448

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 31 octobre 2006, page 11217

Réponse publiée le : 27 mars 2007, page 3141